

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS CHALLENGES AUTOMOBILE

Jeu gratuit sans obligation d'achat

ARTICLE I : SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

Le présent jeu-concours est organisé par **Challenges.fr**, édité par **Les Éditions Croque Futur**, SA au capital de 3.500.000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro **B 325 033 298**, dont le siège social est situé **41-41 bis, avenue Bosquet, 75007 Paris** (ci-après « l'Organisateur »).

ARTICLE II : DURÉE ET ACCÈS AU JEU

Le jeu-concours « **Challenges Automobile** » se déroule du **13 octobre au 28 novembre 2025** inclus, via le lien:

 https://participer.challenges.fr/quiz/1680008_4102/jeu-concours-luxe-ete.html

Le jeu est **gratuit, sans obligation d'achat**, et ouvert à toute **personne physique majeure résidant en France métropolitaine**, à l'exception du personnel des sociétés organisatrices, de leurs partenaires et sous-traitants, ainsi que de leurs familles.

ARTICLE III : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, les internautes doivent remplir un formulaire en ligne comprenant :

- Civilité, nom, prénom, adresse email, date de naissance
- Consentement optionnel à recevoir la **newsletter “Pleins Phares”** de Challenges
- Consentement optionnel à recevoir les **offres et communications commerciales Challenges**

Une seule participation par personne (même adresse email et même IP) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Toute participation incomplète, erronée, illisible ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

ARTICLE IV : DOTATIONS

Sont mis en jeu **trois (3) lots**, offerts par l'Organisateur, répartis comme suit :

1. **1er Prix : Console PlayStation 5 + Gran Turismo 7**
 - Valeur commerciale indicative : **549,99 € TTC**
2. **2e Prix : Smartbox "Pilotage et sensations"**
 - Valeur commerciale indicative : **79,90 € TTC**
3. **3e Prix : Session sur simulateur de conduite automobile**
 - Valeur commerciale indicative : **19,90 € TTC**

Les lots sont **nominatifs, non cessibles, non échangeables** et **ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière** (ni remboursement, ni remplacement par un autre lot).

ARTICLE V : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un **tirage au sort** sera effectué parmi l'ensemble des participations valides au plus tard le **12 décembre 2025**, afin de désigner les **3 gagnants**.

Les gagnants seront informés par email dans un délai de **15 jours** suivant le tirage.

Sans réponse dans un délai de **10 jours calendaires**, le lot sera attribué à un autre participant.

ARTICLE VI : DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées dans le cadre du jeu sont destinées à **Challenges**, édité par Les Éditions Croque Futur.

Elles sont traitées conformément à la loi « **Informatique et Libertés** » du 6 janvier 1978 modifiée et au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.

Chaque participant dispose d'un **droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression** des données le concernant, qu'il peut exercer par écrit à :

Les Éditions Croque Futur
41 bis, avenue Bosquet, 75007 Paris
ou par email à : supportweb@challenges.fr

ARTICLE VII : RESPONSABILITÉ

Challenges ne saurait être tenu responsable de tout incident ou dommage survenant à l'occasion de l'utilisation du lot remporté.

Les lots sont fournis "tels quels", sans garantie complémentaire.

ARTICLE VIII : LITIGES

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent jeu sera tranchée par les tribunaux compétents de Paris.